

## Liste de vérification pour l'embellissement du corps

### Tatouage, perçage, esthétique, cosmétiques permanents (ou micro pigmentation)

Vous envisagez un perçage corporel, un tatouage, une manucure, une pédicure, ou des cosmétiques permanents? Comme le VIH, l'hépatite B et C peuvent être transmises par contact direct avec le sang d'une personne infectée. Puisque le matériel et les encres qui servent au perçage, au tatouage, à la manucure et à la pédicure peuvent entrer en contact avec du sang, et puisqu'il est impossible de savoir si le client qui vous précédait est infecté, il est essentiel de vous assurer que votre fournisseur de services respecte, pour chaque client, les précautions appropriées en matière de prévention des infections. L'hépatite B peut être évitée par un vaccin, mais il n'y en existe aucun contre l'hépatite C.

Voici quelques conseils à suivre pour vous assurer de ne ramener qu'une décoration corporelle au sortir de l'un de ces traitements.



#### **Avant :**

#### **Renseignez-vous :**

- Le personnel a-t-il des connaissances en matière d'hépatite et des risques de transmission du VIH?
- L'entreprise utilise-t-elle un autoclave servant à la stérilisation du matériel pour chaque client; est-ce qu'elle en vérifie
- le bon état et procède à son entretien de manière régulière? Seul un autoclave tuera le virus responsable de l'hépatite.

#### **Pendant :**

- Assurez-vous que les lieux sont propres et appropriés.
- Assurez-vous que le personnel :
  - porte des vêtements propres;
  - se lave les mains à l'eau chaude et au savon avant et après chaque opération (ou qu'il fait usage d'un nettoie-mains employé sans eau);
  - porte des gants de chirurgie s'il y a possibilité de contact avec du sang ou des liquides corporels/tissus organiques;
  - porte un tablier ou d'autres vêtements de protection s'il y a possibilité de contact du sang avec les vêtements;
  - travaille sur des surfaces faites de matériaux lisses et non poreux;
  - nettoie toutes les surfaces avec une solution composée de javellisant et d'eau;
  - fasse usage d'un autoclave aux fins de stérilisation des outils et du matériel, pour chaque client; jette tous les objets acérés contaminés dans un contenant imperforable approprié;

- jette tout équipement de protection contaminé dans un contenant destiné aux déchets présentant un risqué biologique;
- pour le tatouage et les cosmétiques permanents : utilise chaque fois des aiguilles à usage unique neuves et des encres et colorants neufs,
- pour le perçage corporel : utilise des aiguilles d'acier chirurgical ou d'or à usage unique neuves (le perçage peut être effectué au moyen de matériel en argent, mais il est plus facile d'éviter l'infection et l'oxydation avec du matériel en acier chirurgical ou en or.)

**Après :**

- Si vous avez une infection quelconque ou une réaction indésirable, consultez un médecin dès que possible et faites-lui part des opérations auxquelles vous vous êtes soumis et du moment où elles ont eu lieu.

*Pour obtenir plus d'information sur les consignes de sécurité en matière de tatouage et de perçage, consultez le site Web de Santé Canada à [http://hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/life-vie/tat\\_f.htm](http://hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/life-vie/tat_f.htm) | Pour obtenir plus d'information sur la santé du foie, veuillez communiquer avec la Fondation canadienne du foie au 1-800-563-5483, ou consulter le site [www.liver.ca](http://www.liver.ca)*